

République Française  
Département de Seine et Marne  
**Commune d'OBSONVILLE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 16 juin 2025**

| Nombre de membres |          |         |
|-------------------|----------|---------|
| En exercice       | Présents | Votants |
| 11                | 7        | 11      |

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. GAY Christian, Mme BRIDET Lucile, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

| Vote                 |
|----------------------|
| <b>A l'unanimité</b> |
| Pour : 11            |
| Contre : 0           |
| Abstention : 0       |

**Pouvoirs** de : Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme BRIDET Lucile, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

**Secrétaire de séance** : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
sous-préfecture de Fontainebleau  
Le : 18/06/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
18/06/2025

**D2025.06.21 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAVIGNY LE TEMPLE ET QUINCY-VOISINS**

Absence de quorum lors de la séance du 14 avril 2025 à 20h.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2025-07 du comité syndical du SDESM en date du 5 mars 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Savigny le Temple ;

**Vu** la délibération n°2025-51 du comité syndical du SDESM en date du 9 avril 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Quincy-Voisins ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Savigny le temple et Quincy-Voisins ;

**Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l'adhésion des Communes de Savigny le Temple et Quincy-Voisins, au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

**Délibération votée à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre des délibérations



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

La Maire Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication